



Cumul emploi et CSP avant la fin des 21 jours de réflexion

Par **pierremeuse**, le **20/11/2013** à **17:41**

Bonjour,

Ma société est en liquidation judiciaire, on me propose le CSP et j'ai retrouvé un CDI a plein temps avant les 21 jours de réflexion, Le conseillé de l'A2S (agence spécialisé du pôle emploi) me dit qu'il est possible de cumuler salaire et csp pendant 12 mois. Mais quand je me rapproche de mon agence locale, ils me disent que c'est impossible, qui croire?
cordialement

Par **P.M.**, le **20/11/2013** à **18:18**

Bonjour,

Cumuler allocation spécifique de sécurisation et salaire est bien sûr impossible pendant 12 mois puisque dès que vous reprenez un emploi, son versement est suspendu et après 3 mois le CSP est annulé...

D'autre part, vous n'avez vraisemblablement pas intérêt à accepter le CSP si l'entreprise est en liquidation judiciaire et que vous avez retrouvé un nouvel emploi, ainsi vous pourriez cumuler l'indemnité de préavis (qui n'est pas versée si vous adhérez au CSP) avec la rémunération du nouvel emploi...

Par **pierremeuse**, le **20/11/2013** à **18:33**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, ça nous semblait impossible et malgré la question reformulée et posées 4 fois, il nous a donné la même réponse en nous expliquant que c'était une faille dans le système et qu'il nous convoquerait chaque semaine et que si on se présentait à ces rdvs, le cumul était possible sur 12 mois. Il devrait revoir sa copie.

Par **P.M.**, le **20/11/2013** à **22:07**

Il n'y a que si le salaire est inférieur de plus de 15 % au précédent qu'un cumul est possible sous certaines conditions avec une indemnité différentielle de reclassement...